

Assurance multirisque climatique pour les exploitations céréalières - CVCT54C

Code produit : CVCT54C

Niveau : Perfectionnement

Modalité : Classe virtuelle

Durée (en heure) : 2.33

Tarif : 154,00 € HT

Eligible DDA : oui

Public :

Dirigeants, managers et
collaborateurs

Prérequis :

Aucun

Objectif

- Connaître la réforme de la gestion des risques climatiques de 2023 et ses conséquences sur l'indemnisation des pertes sur les cultures de vente
- Maîtriser le contrat multirisque climatique pour les exploitations céréalières

Programme de la formation

1. Contrat d'assurance multirisque climatique par groupe de culture
 - Définition de l'assurance multirisque climatique (AMC)

- Cadre réglementaire et réforme de l'AMC de 2023
- Aléas couverts
- Notions de seuil, franchise, capital assuré, options, prime...
- Extensions du contrat

2. Analyse d'un cas pratique

- Présentation d'une exploitation céréalière type
- Simulation d'un sinistre climatique et calcul des pertes
- Comparatif assuré / non assuré / indemnité de solidarité nationale (ISN)
- Cas particulier du contrat « exploitation »
- Échanges et partages d'expériences

Moyens d'évaluation

- Evaluation des acquis de la formation par le biais de QCM et/ou d'exercices pratiques
- Questionnaire de satisfaction à chaud complété par chacun à l'issue du stage
- Questionnaire d'évaluation à froid complété par chacun entre 2 et 3 mois après le stage

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama
- Echanges d'expériences
- Réalisation de cas pratiques

AF2A - 64 Rue de Miromesnil, 75008 Paris

Copyright 2024 AF2A. Tous droits réservés.